

Rapport

D'ORIENTATION BUDGETAIRE

| Conseil municipal
du 7 avril 2026



2026

INTRODUCTION

C'est dans un contexte national marqué par des contraintes économiques et financière que la Loi de finances pour 2026 a été adopté le 4 février 2026. Définitivement publiée après un passage par le conseil constitutionnel, la loi comporte différentes mesures impactantes pour les budgets des collectivités locales.

L'Etat fixe un cadre budgétaire exigeant pour les collectivités, combinant baisse des recettes, diminution des dépenses et prise en charge de nouvelles dépenses ou contributions obligatoires. Les collectivités sont par ailleurs incitées à augmenter les dépenses d'investissement au titre de la transition écologique dans un contexte où l'Etat continuer de diminuer les montants alloués au fond vert.

Avec une inflation revenue à 0,9% en 2025, les prix se stabilisent. Elle était projetée entre 1,3 et 1,5 % pour l'année 2026, selon les prévisions économiques, avant le conflit au Moyen-Orient.

La croissance reste modeste à 0,9% en 2025, avec une projection à 1% en 2026 selon la Loi de Finances.

CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2026

7 AVRIL 2026

**DÉBAT D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**

28 AVRIL 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE 2025

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2026

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ POUR 2026

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

POUR L'ÉLABORATION DE CE BUDGET, LES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA VILLE SONT LES SUIVANTES :

TAUX D'IMPOSITIONS DES MÉNAGES

0% d'augmentation (*Taxes foncières, habitations résidences secondaires, foncier non bâti*), avec une progression du volume des bases de taxe foncière bâties décidée par l'Etat à hauteur de 0,8% et liées aux constructions nouvelles pour 0,2%.

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

au même niveau que les autorisations accordées en 2025, hors postes liés à l'inflation sur les denrées alimentaires (*restauration scolaire*), les contrats informatiques et les fluides.

DÉSENDETTEMENT

Poursuite du désendettement de la ville

POURSUITE DES TRAVAUX ENGAGÉS DE RÉORGANISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

→ Tranches suivantes des travaux au complexe sportif de l'Hippodrome.
→ Requalification des terrains des Capucins pour la réalisation d'un parking mutualisé salle des fêtes – centre aquatique et de lots destinés à la vente en 2027 pour financer l'opération.

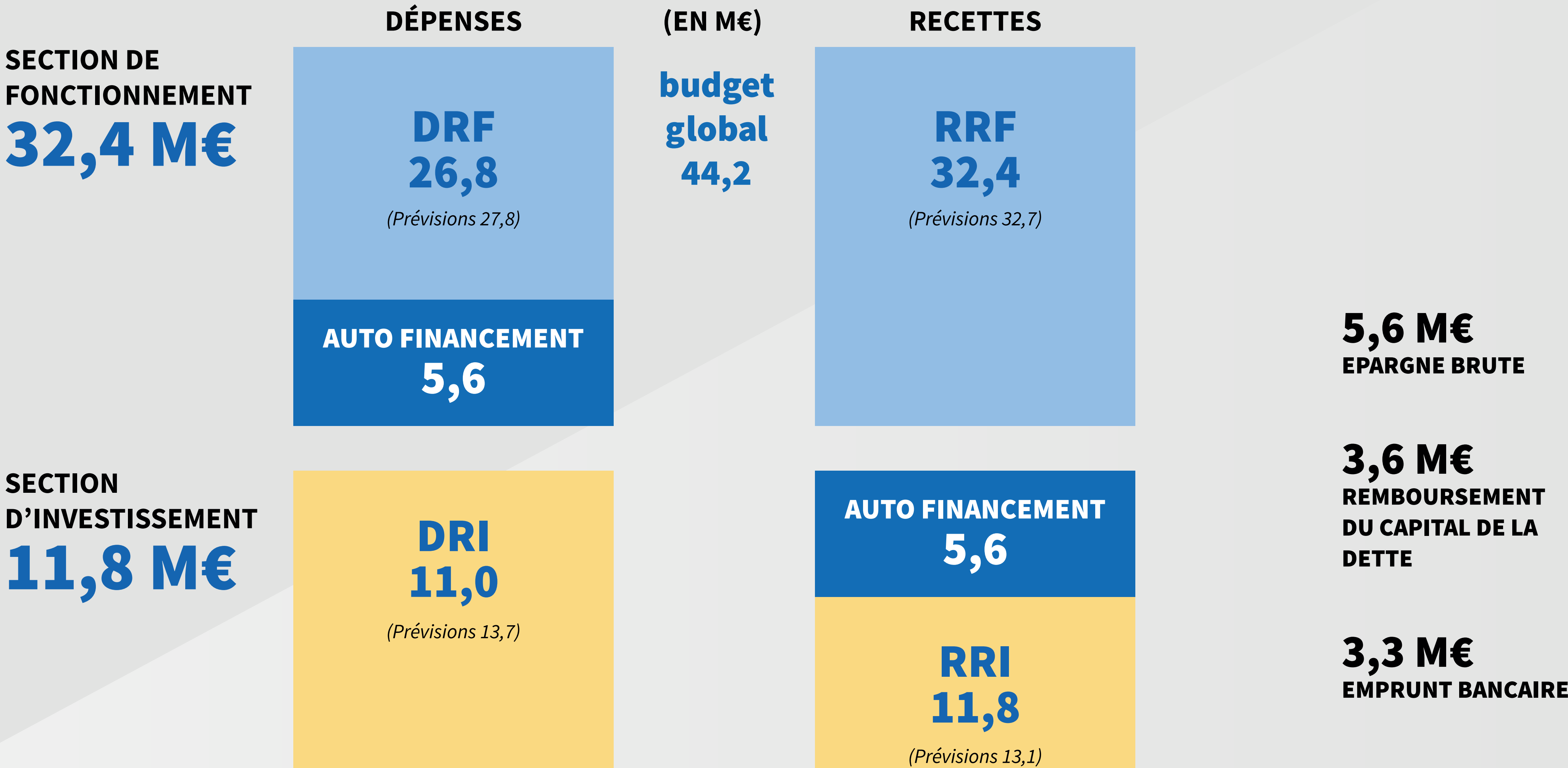
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

à hauteur de 8,8 millions d'euros.

CHARGES NETTES DE PERSONNEL

maîtrisées avec +0,9% par rapport aux autorisations votées en 2025 (*prise en compte du glissement vieillesse technicité et des mesures salariales*).

2025 : VUE D'ENSEMBLE PROVISOIRE

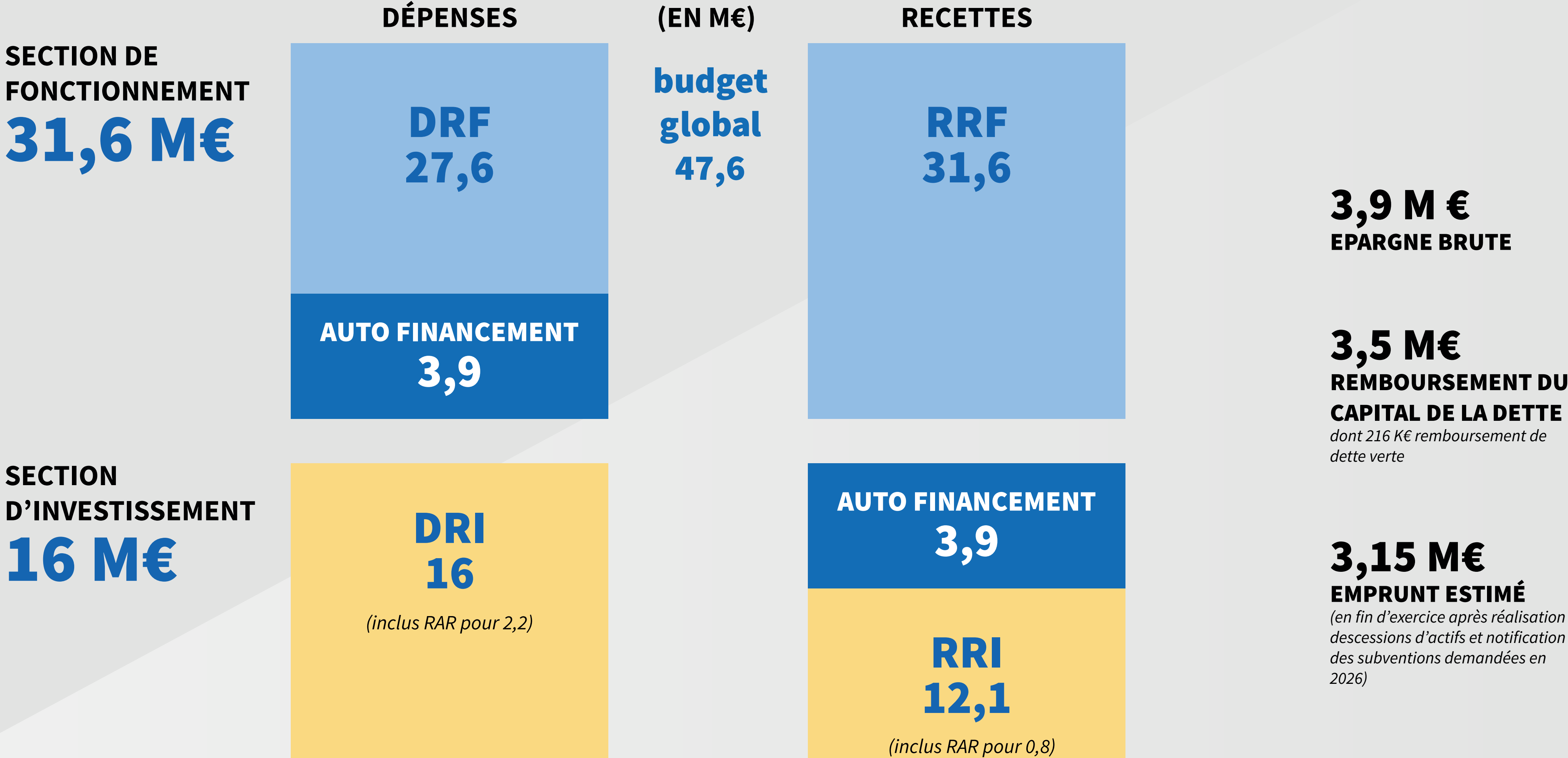


2025 : VUE DÉTAILLÉE PROVISOIRE

RÉSULTATS PROVISOIRES AU MOMENT DU ROB DE L'EXERCICE 2025

Dépenses réelles				Recettes réelles			
en €				en €			
FONCTIONNEMENT	26 759 341 €	Charges générales	6 185 173 €	Fiscalité locale et reversée	24 636 205 €	32 353 995 €	FONCTIONNEMENT
		Charges personnel	16 905 845 €	Atténuation charges	378 470 €		
		Atténuation des produits	906 985 €	Dotations et participations	3 072 908 €		
		<i>incluant la pénalité SRU</i>		Produits des services	3 120 693 €		
		Autres charges courantes	1 537 767 €	Autres produits de gestion courante	993 371 €		
		Dépenses exceptionnelles et provisions	113 736 €				
				Produits financiers	526 €		
		Intérêts de la dette	1 109 836 €	Produits exceptionnels et provisions (hors cession)	151 822 €		
		Epargne brute	5 594 653 €				
INVESTISSEMENT	10 927 648 €	Amortissement de la dette	3 522 728 €	Epargne brute	5 594 653 €	11 857 360 €	INVESTISSEMENT
		Immobilisations incorporelles	279 393 €	Subventions	2 516 438 €		
		Subventions versées	11 592 €	Emprunts bancaires	3 300 000 €		
		Immobilisations incorporelles	3 656 281 €	Dotations	1 671 372 €		
		Opérations d'équipements	3 457 655 €	Affectation	3 349 438 €		
		<i>(Cinéma-Brancas, Eclairage public, Place R Goudard)</i>		Cessions	1 020 111 €		
				Autres produits			

2026 : VUE D'ENSEMBLE DES AGRÉGATS PRÉVISIONNELS



LES RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT

En milliers d'euros		CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2025	BP 2026
013	Atténuation de charges	62	124	294	378	314	316
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 991	2 155	2 607	3 121	2 932	3 089
73	Impôts et taxes	22 041	23 384	4 166	4 277	4 240	4 200
731	Fiscalité	-	-	19 860	20 359	19 939	20 348
74	Dotations et participations	3 322	2 967	3 152	3 073	3 040	2 770
75	Autres produits de gestion courante	589	771	1 509	999	770	674
76	Produits financiers	100	95	-	1	-	-
77	Produits exceptionnels (hors cessions)	532	165	3	8	-	-
77	Produits exceptionnels (cessions)	532	165	1 099	1 020	-	-
78	Reprise provisions	-	-	33	144	-	-
Total recettes réelles		30 019	31 432	32 723	33 380	31 235	31 396

LA PROGRESSION DU TOTAL DES RECETTES RÉELLES SUR 2025 S'EXPLIQUE PAR :

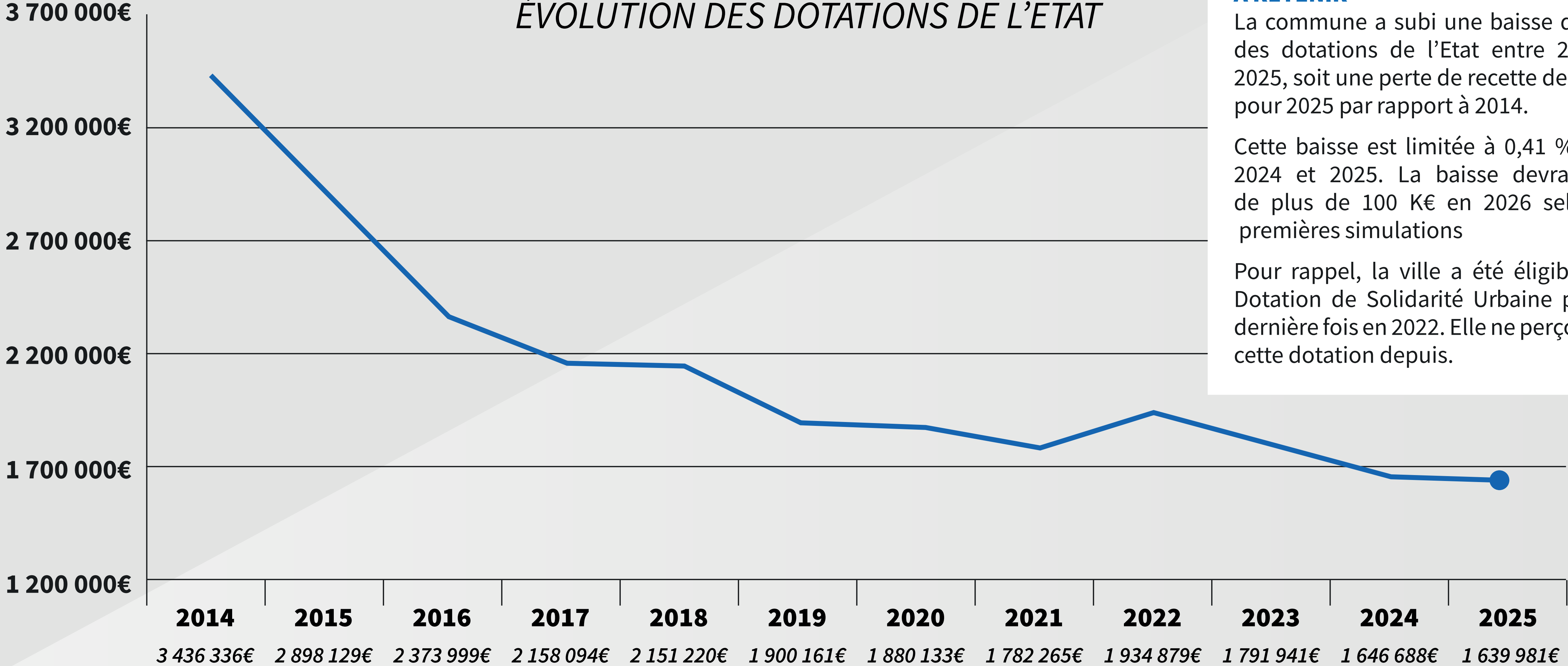
Une nette progression des droits de mutation (chapitre 731) et la poursuite du développement de la stratégie stationnement (chapitre 70, visible sur 2024 et 2025).

Les droits de mutation sont repartis à la hausse pour atteindre 1,62 M€ contre 1,24 M€ en 2024 et 1,576 M€ en 2023. *(Des éléments détaillés sont présentés ultérieurement).*

Les recettes liées au stationnement s'élèvent à 1,62 millions d'euros en 2025.

LES RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT

ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT



À RETENIR

La commune a subi une baisse de 52% des dotations de l'Etat entre 2014 et 2025, soit une perte de recette de 1,8 M€ pour 2025 par rapport à 2014.

Cette baisse est limitée à 0,41 % entre 2024 et 2025. La baisse devrait être de plus de 100 K€ en 2026 selon les premières simulations

Pour rappel, la ville a été éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine pour la dernière fois en 2022. Elle ne perçoit plus cette dotation depuis.

LA FISCALITÉ DIRECTE

À RETENIR

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune augmentation des taux de fiscalité de la part communale depuis 2014.

Depuis 2021, la taxe d'habitation n'est plus perçue sur les résidences principales mais uniquement sur les résidences secondaires. La ville est compensée par un transfert de la taxe foncière départementale et le coefficient de correction.

Le produit estimé pour la taxe d'habitation prend en compte la majoration pour les résidences secondaires.

Les évolutions des produits ne sont dues qu'à la revalorisation du volume des bases, décidée par le Gouvernement (+0,8% en 2026) et la prise en compte des additions et des nouvelles constructions.

Il est précisé que la compensation dont bénéficiait la ville sur les abattements de taxe foncière des bâtiments industriels va être réduite d'environ 20 %, soit une estimation de 120 K€.

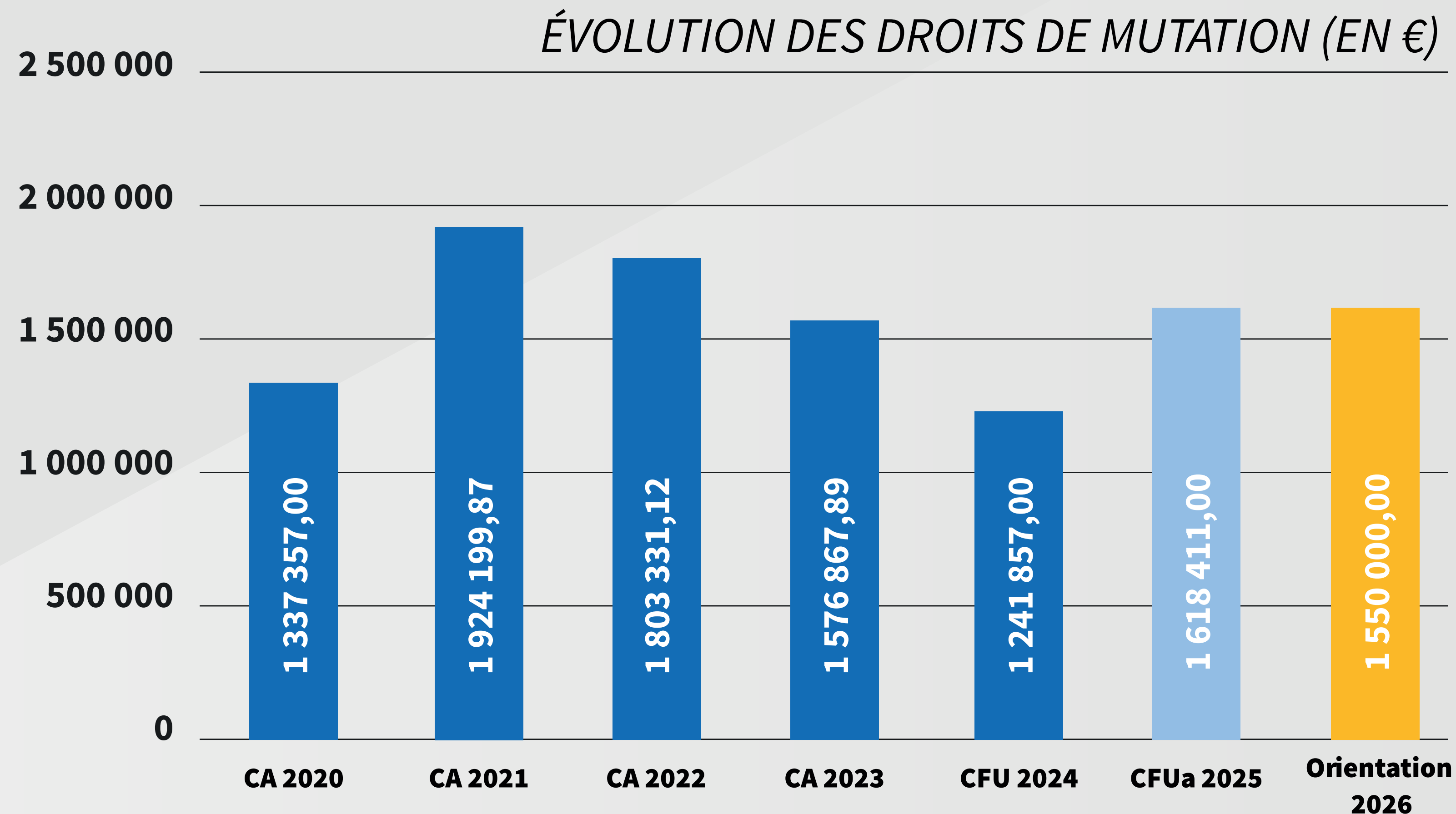
2025	Taux	Produits 2025	Produits 2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,41%	1 313 891 €	1 310 000 €
Taxe foncière sur le bâti	40,77%	13 451 849 €	13 586 000 €
Taxe foncière sur le non bâti	42,72%	262 830 €	262 000 €
Compensation réforme TH (Coefficient de Correction)		2 723 099 €	2 750 000 €
TOTAL FISCALITE DIRECTE		17 751 669 €	17 908 000 €

LES DROITS DE MUTATION

À RETENIR

Les recettes des droits de mutation (taxation des transactions immobilières de biens de plus de 5 ans au taux de 1,2%) encaissées en 2025 ont été supérieures aux prévisions avec un montant de 1,618 million d'euros

Dans un contexte de reprise prudente de l'immobilier, comme l'indique le Conseil Supérieur du Notariat dans sa publication de janvier 2026, il est proposé de prévoir le montant de 1,55 million d'euros pour 2026, soit la moyenne des 6 dernières années.



LES DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT

En milliers d'euros		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	5 746	6 016	6 043	6 185	7 028	6 652
012	Charges de personnel	15 531	15 834	16 464	16 906	17 081	17 239
014	Atténuation de produits	580	561	938	907	820	1 060
65	Autres charges de gestion courante	1 403	1 437	1 463	1 538	1 495	1 681
66	Charges financières	1 184	1 161	1 190	1 110	1 115	1 110
67	Charges exceptionnelles	10	39	1	1	5	5
68	Dotations provisions	19	15	144	113	15	15
Total dépenses réelles		24 472	25 063	26 244	26 759	27 560	27 762

Si l’inflation est stabilisée, le « panier du maire » progresse plus vite que l’inflation, comme le rapporte La Banque Postale dans son indice de prix des dépenses communales (*cf annexe*). Les coûts des communes continuent de connaître des progressions, particulièrement sur l’alimentaire avec le respect de la loi Egalim qui contribue également à la poursuite de l’amélioration de la qualité des repas servis aux enfants l’islois. Les dépenses de fluides restent soumises aux aléas climatiques et sont provisionnées avec une hypothèse moyenne

haute, avec la prise en compte du conflit au Moyen-Orient.

L’évolution des charges de personnel s’expliquent presque exclusivement par les nouvelles dépenses obligatoires mises à la charge des collectivités (*nouvelle augmentation de 3 points de la cotisation patronale retraite CNRACL et participation employeur obligatoire à une assurance santé des agents*), ainsi que le glissement vieillesse technicité.

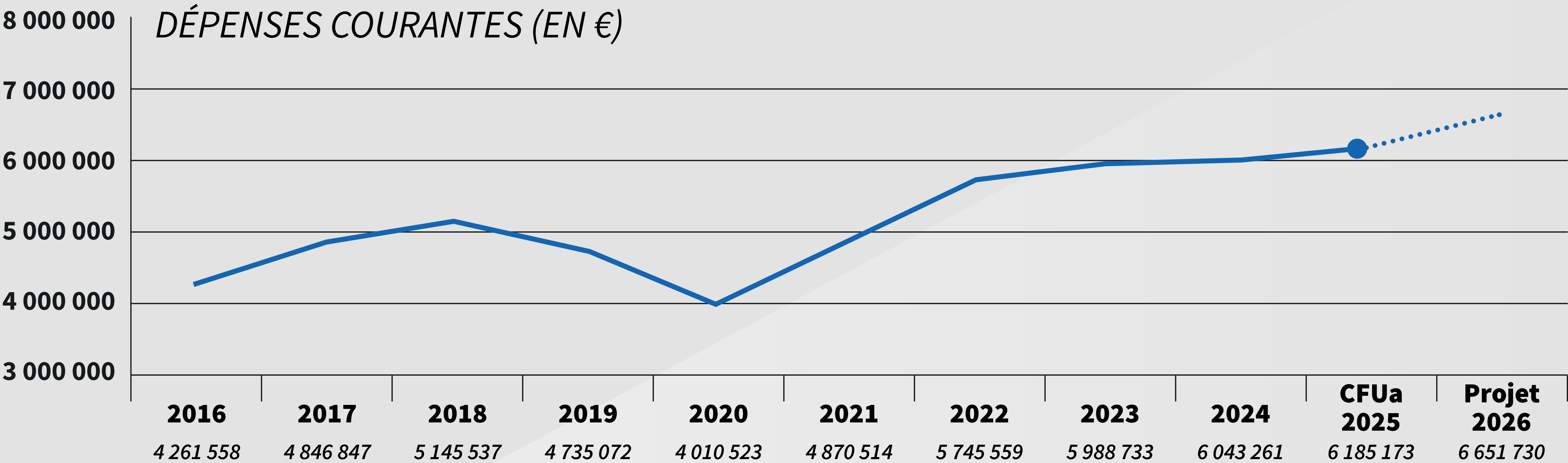
Des éléments détaillés sur le personnel sont joints en annexe.

Le montant brut de la pénalité SRU est contenu à 600 K€ grâce à des dépenses déductibles faites en 2024. Le chapitre 014 progresse aussi sous l’augmentation du FPIC qui est prélevé sur les collectivités dites « riches ».

Les charges financières de la Ville sont stabilisées. La dette de la ville est constituée à 77% à taux fixe, 13% à taux sur livret A et 10% à taux variables.

Des éléments détaillés sur la dette sont joints en annexe.

LES CHARGES COURANTES



À RETENIR La ville a subi les augmentations de l'énergie gazière fin 2021 et en 2022. La progression entre 2024 et 2025 a été limitée à +2,35 % s'expliquant par les nouveaux tarifs du marché d'électricité.

L'inflation et les normes continuent de peser sur les achats de denrées alimentaires : la ville y a consacré un budget 318 417,40€ en 2021 contre 546 281,16€ en 2025

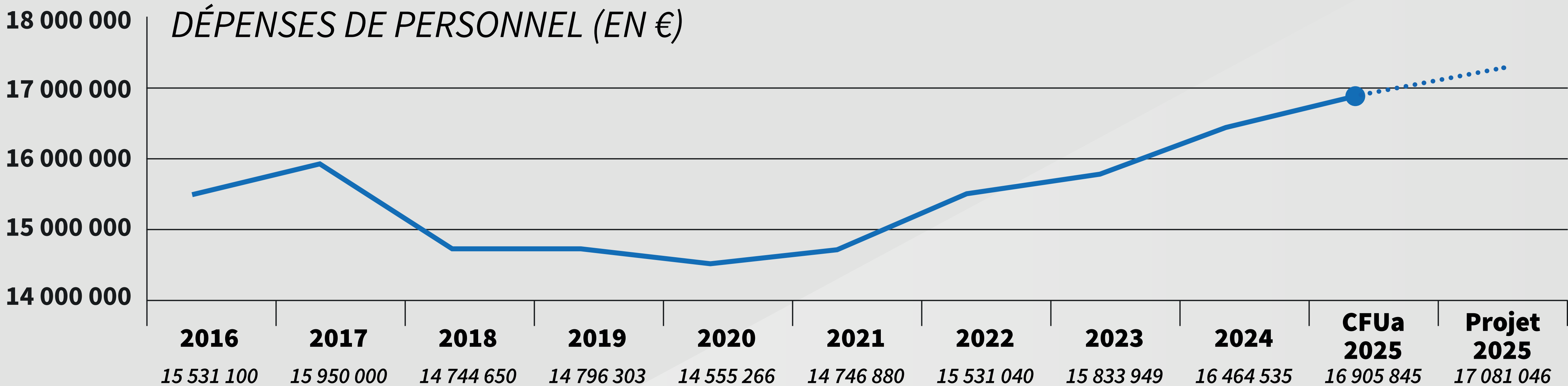
et une projection qui pourrait être à 597 470€ en 2026 avec un maintien de la qualité des repas servis par la restauration scolaire.

Les contrats liés à l'informatique évoluent selon l'indice SYNTEC dont la progression reste nettement plus importante que l'inflation (+2,51 % entre janvier 2025 et janvier 2026).

Les contrats de prestations de service évoluent également, en partie, en fonction des indices du coût de la main d'œuvre (par exemple +3,11 % sur un an pour l'indice ICHHT-IME sur le coût de la main d'œuvre et du travail, fréquemment utilisé dans les révisions des contrats)

Les autres dépenses sont contenues ou stabilisées au niveau des prévisions de 2025 dans la projection de 2026.

LES CHARGES DE PERSONNEL



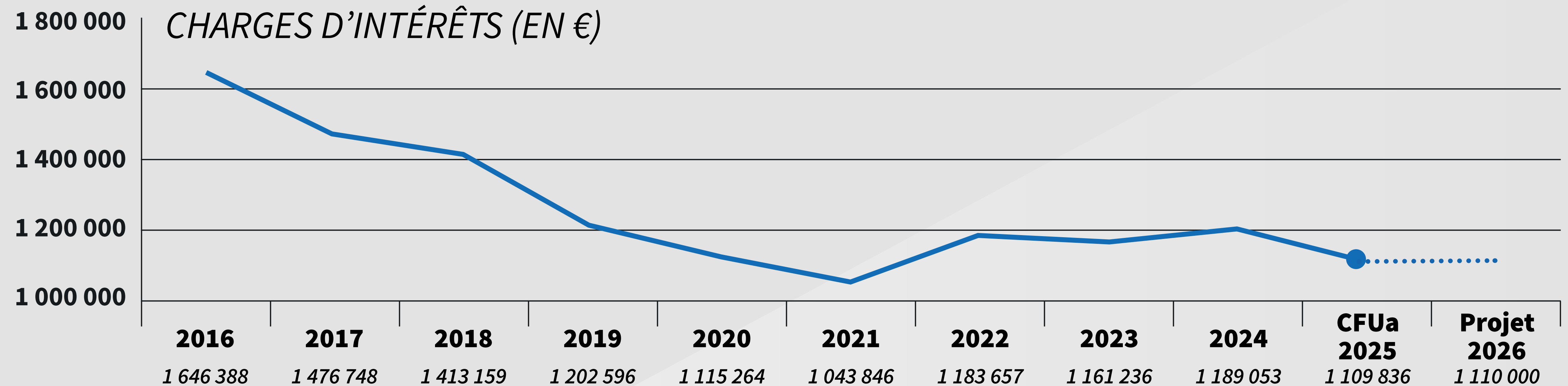
À RETENIR

Les dépenses brutes de personnel sont situées autour de 16,90 millions en 2025 en prenant en compte les augmentations du glissement vieillesse technicité mais surtout la revalorisation de la cotisation patronale d'assurance vieillesse de 3 points. Hausse qui se poursuit de 3 points nouveaux

en 2026, mais également en 2027 et 2028. Il est à noter que les dépenses afférentes au personnel sont affichées en « brut ». Certains emplois bénéficient de subventions ou d'aides. Il convient également de déduire les recettes des remboursements d'indemnités journalières et

salaires d'agents mis à disposition pour 146 K€, mais également les opérations comptables sur les titres restaurant qui se sont élevées en 2025 à 231 K€.

LES CHARGES FINANCIÈRES



À RETENIR Malgré la remontée des taux puis des marges des établissements bancaires, la charge des intérêts de la dette a diminué entre 2024 et 2025 pour se situer à un niveau proche de 1,1 million d'euros.

Les intérêts se sont stabilisés entre 1,15 et 1,2 million entre 2022 et 2024 sous l'effet de la remontée des taux, même si la ville détient une dette qui est à 77% à taux fixe.

Il est projeté des intérêts payés sur 2026, stabilisés en raison de l'incertitude sur les marchés, mais également sur les niveaux de marge des établissements bancaires. La trajectoire est d'atteindre des frais financiers à hauteur de 1 millions d'euros en 2027, soit un niveau inférieur à la charge financière de 2001.

LES NIVEAUX D'ÉPARGNE

À RETENIR

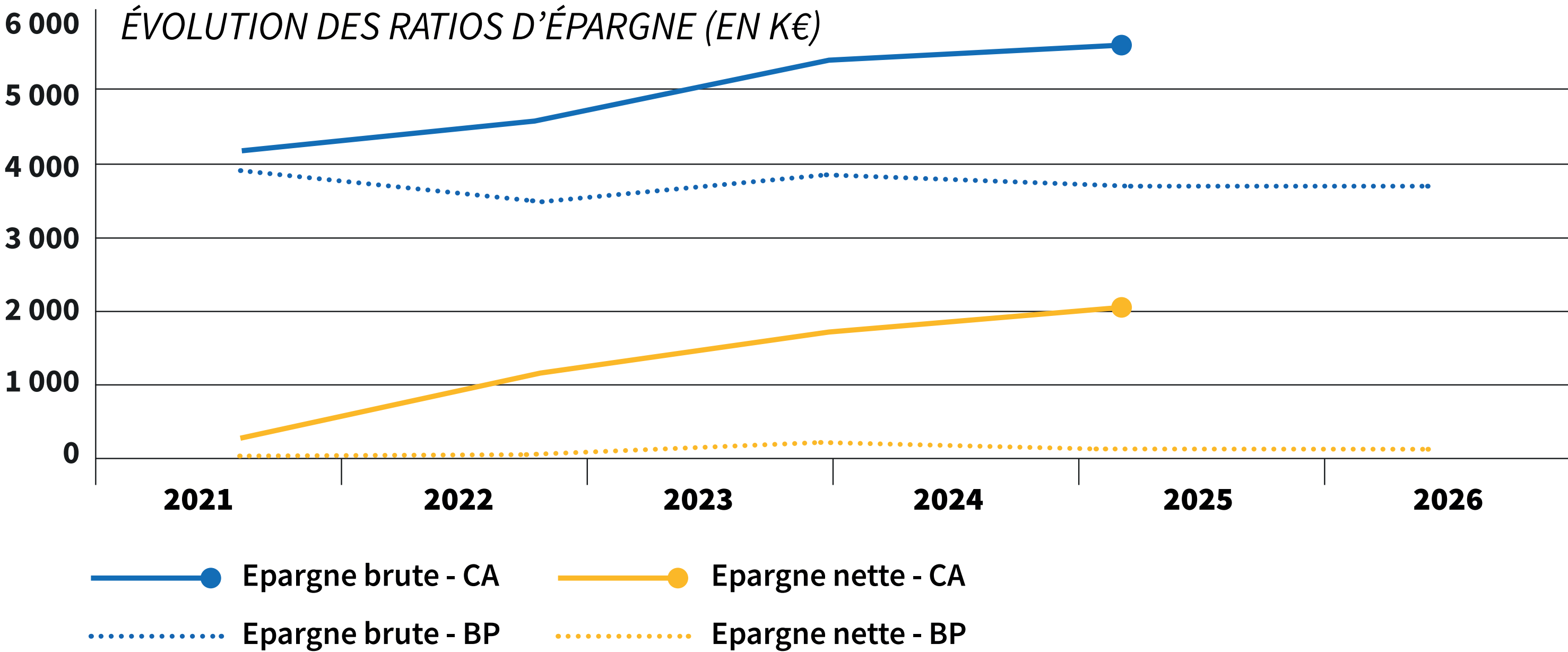
Ces différentes données permettent à la ville de disposer d'une épargne brute de 5 595 K€ en 2025, qui s'explique par les recettes dynamiques (*droits de mutations et stationnement*), et des dépenses de fonctionnement contenues par rapport à la prévision initiale.

Le montant du capital remboursé s'élevant à 3 553 K€, l'épargne nette de la ville est donc de 2 042 K€ en 2025.

Au regard des contractions de certaines recettes de l'État et de la continuité des prélèvements effectués par celui-ci, la projection sur 2026 ne semble pas permettre de renouveler une telle perspective au titre du budget primitif.

En milliers d'euros						ORIENTATION
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFUa 2025	2026
Epargne brute	4 343	4 164	4 599	5 421	5 595	3 949
Capital remboursé	2 986	3 883*	3 441	3 660	3 553	3 554
Epargne nette	1 357	281	1 158	1 761	2 024	395

*Pour rappel, en 2022, la ville a fait un remboursement de 800 K€ de capital sur un prêt in fine



LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT



LA RÉHABILITATION ET LA CONSTRUCTION de nouveaux équipements sportifs

Les courts de tennis ont été réalisés en 2025.

Lancés fin 2025, les travaux de réalisation du stade d'honneur et d'une tribune de 300 places se poursuivent et seront payés, en partie, sur l'exercice également prévu des frais de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des tennis couverts 2026.

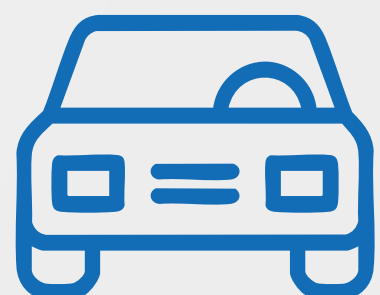
Il est début 2027.

Les travaux de modernisation et d'agrandissement du gymnase Jean Légier seront poursuivis, effectués partiellement en régie par les services municipaux. Ceci représente un effort financier de presque 2,4 millions pour ces opérations sur cet exercice 2026.

LE PROGRAMME du quartier des Capucins

PARKING MUTUALISÉ

Le programme de relocalisation des équipements sportifs sur le complexe de l'hippodrome permet à la ville de réaliser une opération sur les Capucins avec la construction d'un parking mutualisé pour la salle des fêtes et le centre aquatique intercommunal.



3 lots CONSACRÉS À DES LOGEMENTS

Le projet intègre la création de 3 lots consacrés à des logements intégrés au site dans un ensemble associant espaces verts et cheminements doux. La vente de ces lots est projetée sur 2027 et permettra le financement de l'opération d'aménagement.



1,4 MILLION D'EUROS ENGAGÉE

Une somme de 1,4 million d'euros est engagée sur l'exercice 2026 pour cette opération.



1,1 M€

sur des travaux de voiries,
incluant une participation
à la sécurisation de la route
départementale 938
(route de Carpentras) au droit
du chemin des paluds et de
l'avenue de Saint Antoine

180 K€

au titre de la politique
sécurisation et stationnement,
incluant le déploiement d'un
jalonnement dynamique

125 K€

de travaux de réalisation
de voies cyclables sur l'avenue
des Sorgues, conditionnées
par l'obtention d'une
subvention européenne



AUTRES PRINCIPALES DÉPENSES ENVISAGÉES

650 K€

de travaux dans les bâtiments
scolaires et autres bâtiments
de la commune

200 K€

de dépenses au titre
de l'informatique

260 K€

de subventions au titre de
l'habitat (OPAH-RU , façades
et logements sociaux)

240 K€

pour les frais d'études et de
maîtrise d'oeuvre pour la
construction d'un nouveau
poste de police municipale

Soit un montant total d'environ
8,8 MILLIONS €
DE CRÉDITS NOUVEAUX

Le remboursement
DU CAPITAL DE LA DETTE SERA DE
3,54 MILLIONS €

LES GRANDS ÉQUILIBRES PRÉVISIONNELS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

* Les fonds propres sont constitués du FCTVA, des produits de la taxe d'aménagement et des amendes de polices, ainsi que de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

** Les cessions d'actifs et les subventions ne seront inscrites au BP que si elles sont réellement réalisées ou notifiées. Ainsi le montant prévision du recours à l'emprunt lors du vote du BP sera supérieur et des décisions interviendront en cours d'année pour réduire le montant des emprunts inscrits au BP

DÉPENSES	(EN M€)	RECETTES
REMBOURSEMENT DETTE 3,54	12,78	AUTOFINANCEMENT <i>(amortissements + virement)</i> 4,33
		FONDS PROPRES* 3,21
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 8,85		CESSIONS** 1,48
		SUBVENTIONS** 0,61
REPRISE SUBV. 0,39		EMPRUNTS** 3,15

ENCOURS DE DETTE ET RATIO DE DÉSENDETTEMENT

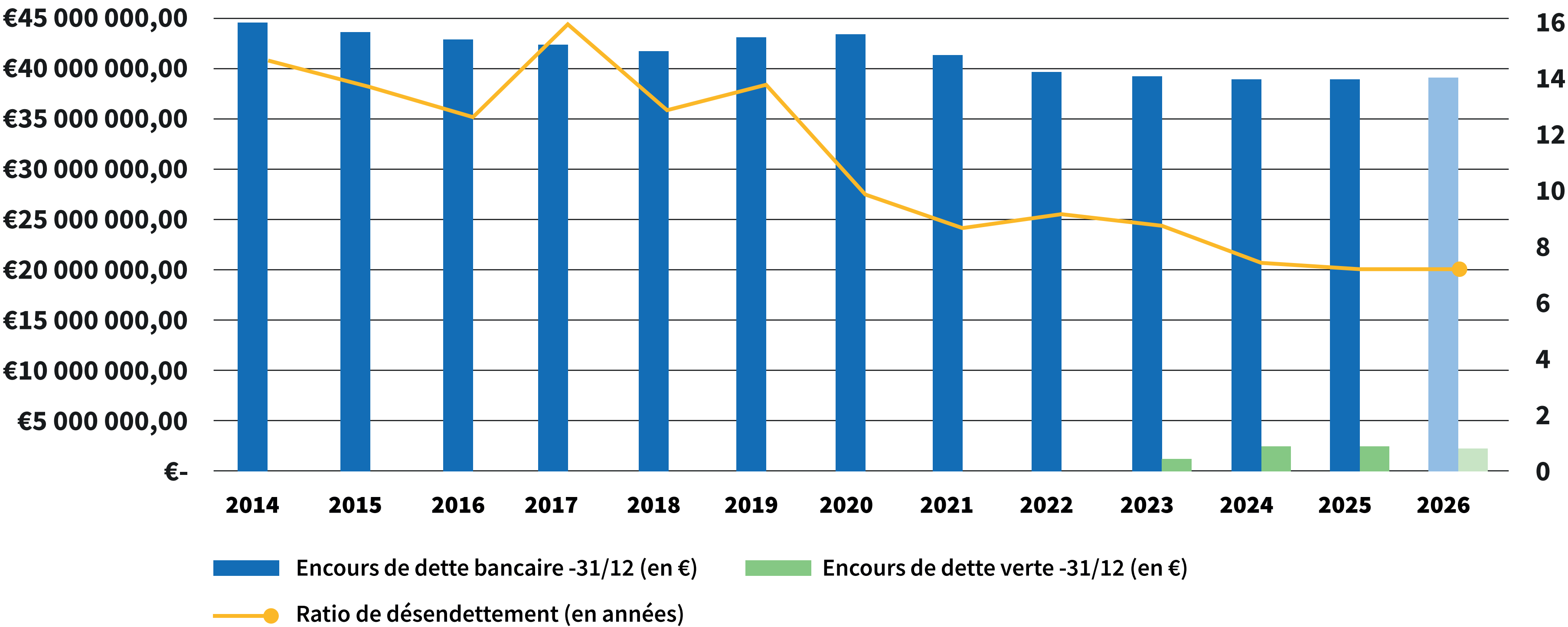
BUDGET PRINCIPAL

À RETENIR

L'encours de dette bancaire continue de diminuer en étant passé de 44,5 millions en 2014 à 43,5 millions en 2020 pour atteindre 39,1 millions d'euros en 2025.

La dette verte a servi à la modernisation de l'éclairage public et est souscrite à taux 0%. En cumulant la dette bancaire et la dette verte, la ville s'est désendettée depuis 2014 tout en réalisation des investissements nécessaires.

Le ratio de désendettement continue son amélioration et est maintenu à un ratio inférieur à 8 ans en 2025.



Budget principal	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette bancaire -31/12 (en €)	43 502 005,08 €	41 516 373,99 €	39 840 857,08 €	39 400 481,75 €	39 144 939,53 €	39 107 308,20 €
Encours de dette verte -31/12 (en €)				1 350 000,00 €	2 581 153,85 €	2 366 057,70 €
Ratio de désendettement (en années)	9,88	8,71	9,16	8,76	7,76	7,41

Le budget annexe SPIC Funéraire

Ce service public industriel et commercial « funéraire » est géré en budget annexe sans personnalité morale.

Le service funéraire municipal organise des obsèques à la demande des familles, propose des contrats obsèques en lien avec des partenaires mutualistes, mais intervient également en astreinte dans le cadre des pouvoirs de police du Maire pour les décès sur la voie publique ou dans les domiciles lorsqu'il n'y a pas de famille.

Ce budget présente un excédent d'exploitation de 12 K€ en 2025 et un déficit d'investissement de presque 30 K€. Soit un déficit cumulé de presque 18 K€.

Cette activité commerciale demeure soumise à des évolutions de la demande, avec une diminution progressive du chiffre d'affaires moyen par prestation. Cette tendance s'explique notamment par une évolution des choix des familles, qui s'orientent davantage vers des solutions alternatives aux inhumations traditionnelles.

LE BUDGET ANNEXE SPIC FUNÉRAIRE

SECTIONS DE FONCTION- NEMENT ET D'INVES- TISSEMENT EN K €

	DÉPENSES	(EN K€) budget global 703 k €	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	DF 608 K €		RF 608 K €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DI 95 K €		RI 95 K €